LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

BSV BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

Réunion Publique

01 juin 2023

Enjeux et projet d’aménagement stratégique du SCoT

Introduction

Calendrier / Définition d’un SCoT

I. Les enjeux du territoire

II. Présentation du Programme d’Aménagement Stratégique (PAS)

Introduction

Calendrier du SCoT

Réunion Publique
1er Juin

1

Diagnostic et traduction des enjeux du territoire

Observer le territoire : Où en est territoire aujourd'hui?

2

Définition du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)

Choisir un cap : Quel projet pour le territoire au cours des 15/20 prochaines années?

3

Ecriture du DOO

Se fixer des règles communes : Prescriptions, recommandations et bonnes pratiques

Arrêt SRADDET
Mi 2024 ?

4

Mise en forme du projet

Consultation des PPA
Enquête publique

Diagnostic partagé
Fin 2022

Reprise PAS
Fin 2022-mi 2023

Elaboration du DOO
Mi 2023-Mi 2024

Fin 2024

Concertation et communication

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Un projet de territoire

- Fixe **le cap** pour les 20 ans à venir sur les questions **d'aménagement du territoire**

Un document opérationnel et stratégique

- Programme **l'évolution du territoire**
- S'appuie sur l'identité de **chaque commune** pour mettre en valeur la **diversité du territoire** et assurer une **complémentarité**

LES OBJECTIFS

- **Anticiper sur les politiques et équipements à mettre en œuvre** *(combien d'habitants, comment répartir les logements, où développer l'emploi, …?)*
- **Assurer un développement cohérent et équitable du territoire** *(comment permettre à chacun de se développer, en respectant les équilibres ?)*
- **Analyser les impacts croisés des différentes dimensions de l'aménagement** *(interface « équipements / logements /emplois /commerces »)*

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Une procédure juridique et un document règlementaire intégrateur

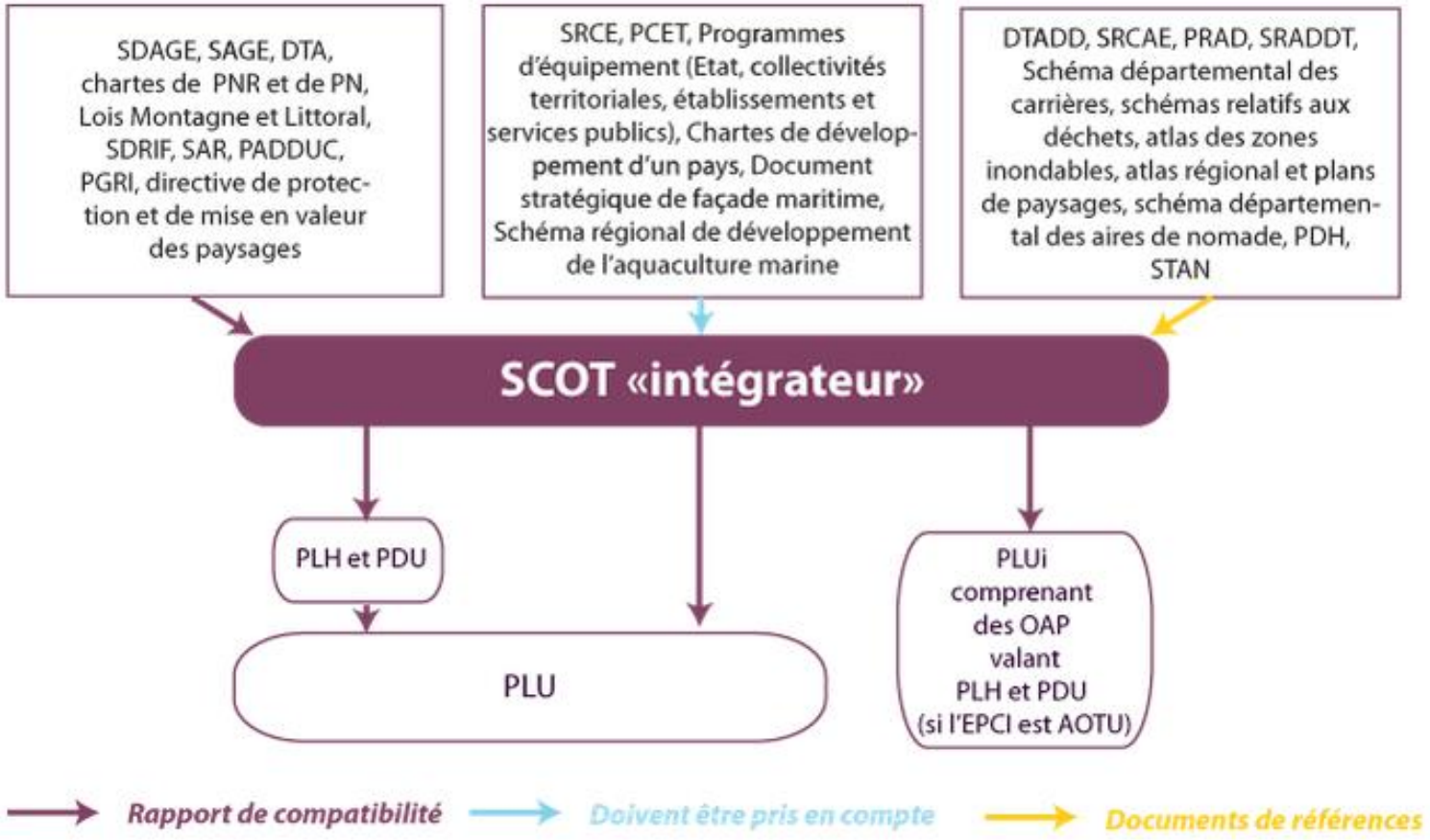

La composition du SCoT après l'ordonnance du 17 juin 2020

PAS 1a

Projet d'Aménagement Stratégique

Objectifs de développement et d'aménagement

Horizon de 20 ans

Sur la base d'une synthèse du diagnostic territorial et des enjeux

= objectifs

DOO 1b

Document d'orientation et d'Objectifs

3 grands thèmes :

- dév économique, agricole et commerce
- logement, mobilités, équipements et services
- transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles

+ zones littorales et mer

Conditions d'applic. du PAS

Orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires

= règles

Annexes 2

Diagnostic

Évaluation Environnementale

Justification des choix, analyse de la consommation d'espaces

Justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation

(Programme d'actions) 3

Précise les actions prévues pour mettre en œuvre le SCoT afin d'accompagner sa mise en œuvre et son suivi

Le territoire du SCoT

Pays de Baie de Somme 3 Vallées

Un territoire entre terre et mer

- 139 communes

- 3 EPCI :

CC du Ponthieu-Marquenterre *(71 communes)*
CA de la Baie de Somme *(43 communes)*
CC du Vimeu *(25 communes)*

- 104 418 habitants

CC du Ponthieu-Marquenterre *32 952*
CA de la Baie de Somme *48 930 habitants*
CC du Vimeu *22 536 habitants*

I

Les enjeux du territoire

Des dynamiques démographiques et de logement fortement différenciées entre littoral et retro-littoral

Démographie

- **Le littoral** : un territoire attractif mais vulnérable sur le plan environnemental et climatique
- Un **vieillissement global de la population**, qui interroge l'offre en services et équipements et en moyens de déplacements adaptés pour les seniors
- \+ Une **offre d'équipements sportifs qualitative** pour attirer des familles et participer au renouvellement

Logements

- \+ De **grands logements et des bâtis anciens** qui peuvent être mobilisés pour le **renouvellement urbain**
- La poursuite du **vieillissement de la population** et du phénomène de **décohabitation** qui traduit des besoins en matière d'adaptation du logement
- Un besoin **d'accompagnement des jeunes** dans leur accession au logement, ceux-ci étant de plus en plus confrontés à des blocages dans leurs parcours résidentiels
- \+ Le **renouvellement du parc vacant** : un potentiel à mobiliser pour attirer les jeunes ménages et répondre aux besoins de la population, en particulier dans l'intérieur du territoire

Des mobilités fortement motorisées malgré des infrastructures favorables à des pratiques plus durables

Accessibilité du territoire

- Des **déplacements à faciliter entre communes** par le développement de pôles de mobilité et pôles multimodaux complémentaires
- Des portions de **voiries à moderniser**
+ Une volonté partagée de **favoriser le report de l'usage de la voiture vers des mobilités plus durables** (aménagement de plateformes de covoiturage, autopartage, plans vélo, bornes pour voitures électriques, réseau de transports en commun...)

Une mobilité à faciliter des jeunes, seniors et PMR vers les pôles d'équipements

Maillage piétons et cycles

+ La v**alorisation et sécurisation du maillage de liaisons douces** pour les déplacements à vélos : des leviers pour les mobilités touristiques et pendulaires et favoriser le report modal vers les mobilités douces
- Un **manque de connectivité** entre les territoires les plus en retrait

Transport ferroviaire

+ Une **offre ferroviaire attractive vers les pôles économiques/universitaires de proximité** à maintenir (Amiens, Boulogne/Calais notamment)
+ Une **offre ferroviaire à conforter** pour recourir au train hors et à l'intérieur du territoire
+ Des études en cours et un souhait politique de **réouverture de la ligne Abbeville-LeTreport** ferré à l'horizon 2027.

Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner

Tissu économique

- Veiller à **l'équilibrage économique entre zones rurales et pôles d'emplois urbains**, notamment par la création d'emplois industriels/artisanaux/agricoles inscrits dans une démarche durable et d'économie circulaire
- Des **ZA de plus en plus plébiscitées par les entreprises**, traduisant une raréfaction du foncier posant des enjeux d'accueil à plus long terme, notamment dans le Vimeu
- Des **établissements industriels vulnérables aux aléas économiques**, à soutenir pour garantir la cohésion avec le profil des actifs et maintenir des filières historiques

Marché de l'emploi

- Une **poursuite de la précarisation et des difficultés d'insertion** en raison des difficultés rencontrées par le secteur industriel
- Des **mutations des secteurs économiques** à anticiper, afin de répondre aux nouveaux besoins en matière de formation des actifs

Des dynamiques économiques sectorielles à accompagner

Agriculture

- La **poursuite de la fragilisation du secteur** : difficultés de reprise des exploitations, pression sur les espaces agricoles, délocalisation des bâtiments ...
  La diminution en nombre d'exploitations et en SAU du polyélevage : un enjeu pour la préservation de l'identité du territoire

- Les **prairies humides des bas-champs particulièrement menacées**, notamment par le changement climatique (inondations) : un enjeu pour le maintien de l'élevage sur le territoire, marqueur de sa spécificité

+ Des **initiatives pour la cohabitation des usages agricoles**, de tourisme et de loisirs à accompagner (exemple : Basse Vallée de la Somme)

Tourisme

+ Une **diversité des activités à mettre en valeur**, notamment culturelles, et des savoirs-faires afin de répartir les effets positifs produits par le développement de l'économie touristique

+ Des **initiatives à poursuivre pour le développement touristique du retro-littoral** : Vallée de la Somme, maillage de circuits pour le cyclotourisme…

Une offre en équipements, commerces et services fortement polarisée

Offre commerciale

+ Une volonté politique permettant de **conforter les commerces en centre-bourg**

− Le développement périphérique de **grandes surfaces** susceptible d'affecter l'offre en centre-bourg à encadrer

Offre de loisirs et services

− Une offre de soins qui ne répond que partiellement aux besoins actuels et futurs, avec la **désertification médicale**, en particulier pour les spécialistes

− Un vieillissement de la population de plus en plus fort qui pose **la question de l'offre à destination des plus jeunes**, et qui nécessite d'être anticipé pour le maintien d'une offre qualitative

+ Une offre **culturelle et touristique** pouvant être valorisée auprès des habitants

+ Le **tissu associatif local existant et le déploiement de tiers lieux** : des potentiels à mobiliser pour développer l'offre culturelle

II

Présentation du PAS

Contenu du PAS

Une vision du territoire qui s'appuie sur 3 piliers :

Préambule

1

PROTÉGER ET CONFORTER LES VALEURS FONDATRICES DE BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

- *Démarche **SCoT compatible** avec SRADDET, PNR et intègre le PCAET*
- ***Complémentarité** littoral/ rétro-littoral*
- *Protection des **supports de biodiversité** : vallées, zones humides, massifs dunaires, boisements, coteaux, plateaux,…*
- *Préserver les **ambiances apaisées de la Picardie maritime** support de qualité de vie et tourisme*
- *Valoriser le **patrimoine traditionnel** (villages courtils, écluses, moulins, corps de ferme,…)*

2

RETROUVER DE L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE À CHAQUE POINT DU TERRITOIRE

- *Un développement urbain reconsidéré autour d'une **armature équilibrée** entre **littoral et avant-pays***
- ***Articulation** entre **centralités** du territoire et échelle de **proximité***
- ***Coopération** entre **littoral et avant-pays / agglomération et rural / centralités et périphérie** dans le développement des différents domaines (habitat, commerce, services,…)*

3

LES CONDITIONS POUR LA RÉUSSITE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT

- *Une **offre renouvelée** en **habitat***
- *Une **meilleure accessibilité régionale** (ligne Abbeville-Le Tréport ; Amiens-Abbeville-Boulogne) pour une liaison facilitée aux **polarités extérieures** (Lille, Paris, Londres, Benelux)*
- *Une **redynamisation** de **l'économie de l'emploi et du tourisme**, au service de l'attractivité*
- *Une **ingénierie nouvelle** pour la mise en œuvre du SCoT, son évaluation et adaptation dans le temps*

Contenu du PAS

Un projet de territoire structuré autour de 3 axes :

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1

La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2

Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3

Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4

Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A1-1 De nouveaux enjeux pour l'aménagement de la Picardie maritime

- Une **stratégie collective** pour un développement **solidaire** du territoire
- Des **logements abordables** pour toute la population
- Des **capacités cohérentes** en équipements publics, économie présentielle, et accueil touristique

A1-2 S'appuyer sur l'avant-pays pour relayer l'offre d'habitat et d'équipements

- **Communes littorales** : une offre de logements pour les populations locales
- **Communes proches littoral** : une offre complémentaire abordable liée aux activités saisonnières et travail en mobilité
- **Centralités de l'avant-pays** : réserver un foncier nécessaire aux nouveaux équipements (tourisme, santé)
- **Communes de l'avant-pays** : une offre commerciale dans les centres-bourgs et polarités ; des sites d'activités à dimensionner qui profitent d'un foncier plus attractif ; conforter l'hébergement touristique

A1-3 Une logique nouvelle pour l'accueil des équipements et de l'hébergement touristiques

- Eviter la banalisation des 5 **communes balnéaires**
- **Accueillir mieux** et orienter l'offre sur **Abbeville** et les deux grands avant-pays du **Ponthieu et du Vimeu**

Axe A

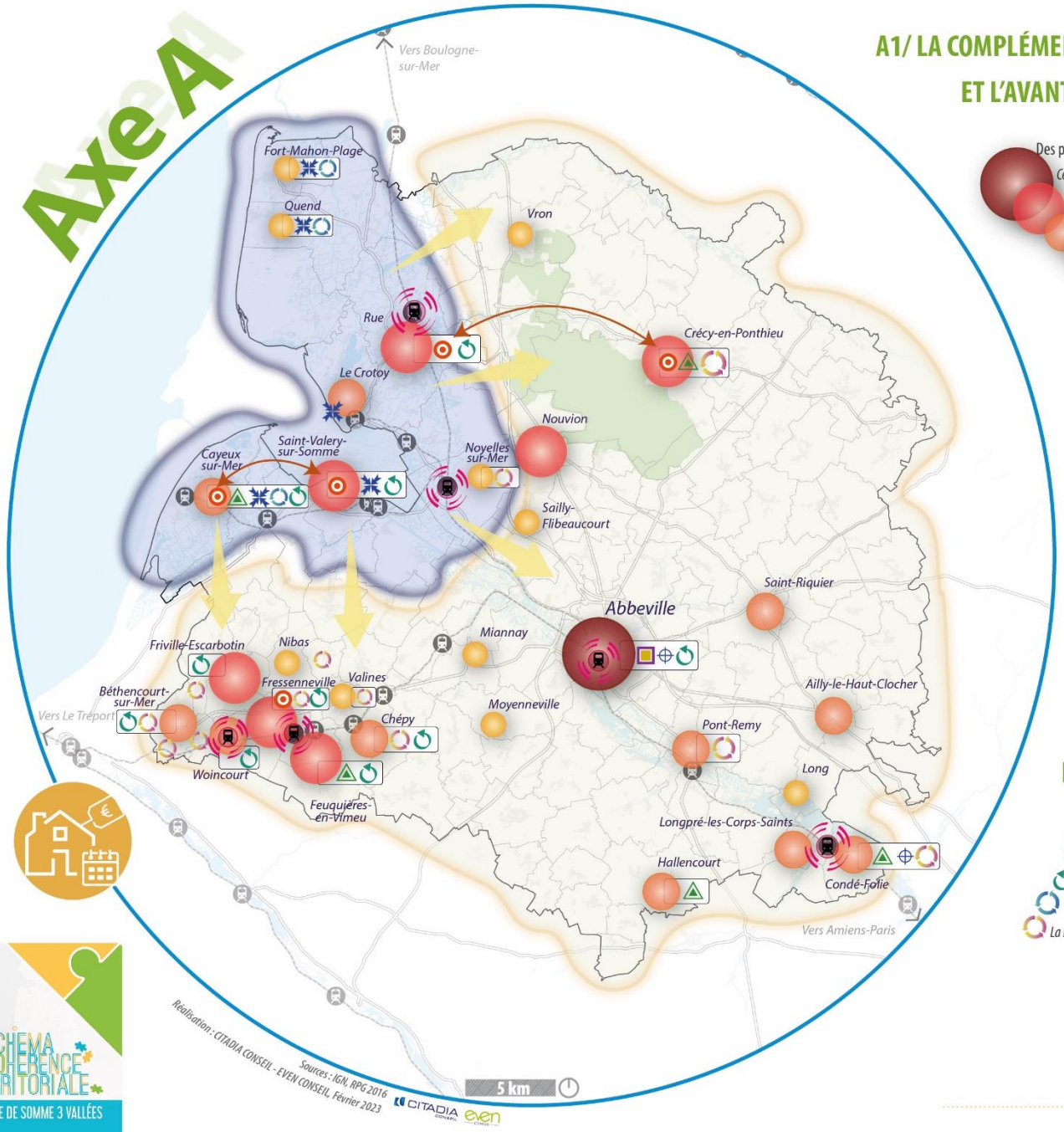

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Février 2023

Sources : IGN, RPG 2016

A1/ LA COMPLÉMENTARITÉ ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LE LITTORAL ET L'AVANT PAYS

Des polarités structurantes, pour la plupart concernées par des plans de revitalisation

- *Centre Agglomération*
- *Pôle urbain*
- *Centre bourg*
- *Centralité rurale*
- *Plan d'Action coeur de ville*
- *Opération de revitalisation de territoire*
- *Programme Petites villes de demain*
- *Démarche de «Revitalisation des centres-bourgs»*

La côte picarde, un espace sensible soumis à une forte pression immobilière et touristique

Mettre en place des démarches de reconnaissance du patrimoine balnéaire permettant d'ajuster les conditions du renouvellement littoral, et éviter ainsi une banalisation des communes littorales

Compléter l'accueil touristique sur l'avant pays autour de structures d'hébergement haut de gamme en lien avec les terroirs

Identifier et valoriser les points d'intérêt du rétro-litoral : développer les circuits culturels et favoriser la mise en lien entre les villages

Proposer une offre d'habitat permanent abordable sur tout le territoire

Assurer au sein des communes un rééquilibrage résidences principales/résidences secondaires

A2/ UN MODÈLE URBAIN PLUS QUALITATIF ET PLUS VERTUEUX

Les grands secteurs de mutabilité urbaine

- *Les quartiers de gares de nouveaux pôles à haute intensité environnementale et fonctionnelle*
- *Les espaces majeurs de renouvellement urbain*
- *La revitalisation des communes littorales*
- *La revitalisation des bourgs*

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A2-1 La mixité territoriale et la mutualisation des équipements pour un territoire plus facile à vivre

- Structurer **l'offre de proximité** autour d'un réseau de **mobilités douces**
- Reconquérir les **espaces monofonctionnels**

A2-2 L'affirmation d'un territoire animé et préservé

- Donner un rôle de **cohésion sociale aux villes et villages** : qualité d'accueil et de fonctionnement
- Retrouver des **équipements structurants** dans les **centralités**

A2-3 La régénération des espaces résidentiels mutables

- 1/ Le « **logement sans foncier** » : réhabilitation de la vacance et recomposition du parc habité
- 2/ La transformation de l'habitat individuel vers **l'habitat partagé**
- 3/ La transformation de l'habitat individuel à partir **d'opérations d'ensemble**
- 4/ Restructuration des **grandes friches** et **entrées de ville**

A2-4 une meilleure connaissance et la maîtrise du foncier opérationnel

- Un stratégie à développer **à l'échelle du SCoT et des EPCI**, tenant compte des **espaces emblématiques** à préserver
- Une logique de **recyclage du foncier** mal urbanisé

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 **Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous**

A4 Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial

A3-1 Les besoins de logements pour le niveau d'ambition du territoire

- Tendance passée (1999-2019) : + 700 habitants (+0,05%/an)
- **Une ambition cohérente et modérée pour 2040 : + 3000 habitants (+0,13%/an)**
- **Un besoin en production de 11 700 logements entre 2019-2040**

A3-2 La réponse aux besoins de la population et du territoire

- Un **recentrage** entre littoral et l'avant-pays et le Vimeu
- **Littoral :** offre de logement accessible à proposer pour jeunes ménages permanents et à destination des saisonniers
- **Avant-pays et Vimeu** : offre répondant à une attractivité renouvelée en s'appuyant sur leurs spécificités

A3-3 Des objectifs à articuler avec la mise en œuvre de la trajectoire « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050

- **2021-2030** : **-50%** de la consommation *(usage des surfaces)* d'espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à 2011-2020 (480ha), soit **240 ha**.
- **2031-2040** : poursuivre la diminution de l'artificialisation *(fonctionnalités écologiques)* des sols pour s'inscrire dans la trajectoire 2050.

2021/2031	Ne pas dépasser la moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers observée entre 2011 et 2021 (création ou extension d'espaces urbanisés)
2031/2041	Baisse du rythme de l'artificialisation
2041/2050	Nouvelle baisse du rythme de l'artificialisation A partir de 2050 : mise en œuvre du ZAN

A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

A1 La complémentarité et la solidarité entre le littoral et l'avant pays

A2 Un modèle urbain plus qualitatif et vertueux

A3 Une politique de l'habitat en faveur du rééquilibrage du territoire et de la satisfaction des besoins de tous

A4 **Une interaction forte entre mobilités et rééquilibrage territorial**

A4-1 Une mobilité mieux organisée pour un territoire plus fluide

- Améliorer le niveau de **desserte régionale**
- **Abbeville, Noyelles-sur-Mer et Rue** comme « Portes ferroviaires » de la Picardie maritime
- Développer des **solutions de mobilité adaptées** dans **l'avant-pays**

A4-2 Développer de nouvelles logiques de mobilités adaptées aux besoins des habitants des espaces ruraux et urbains

- Renforcer les **alternatives à la voiture** en aménagement les **grands réseaux de déplacement collectif**
- Proposer des **mobilités de courtes distances** dans les **centralités**

A4-3 Ménager le littoral en retenant en amont les grands flux de mobilité

- Agir en **amont des flux** en renforçant la **relation avant-pays/littoral**

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 **Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale**

B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B1-1 Poursuivre la dynamique de transition énergétique du territoire, en assurant une performance énergétique exemplaire pour les futurs projets urbains et en favorisant le développement des énergies renouvelables

- Développer les **EnR et de récupération** (sols, solaire, biomasse...)
- Tenir compte du **potentiel agronomique** des sols et des **paysages**
- **Limiter la demande** en énergie du territoire

B1-2 Garantir une gestion durable de la ressource en eau

- Améliorer la **qualité des eaux de baignade**
- Assurer l'accès à **l'eau potable** et limiter les pertes en assurant l'efficacité du réseau
- Assurer la **maitrise des ruissellements** notamment depuis les secteurs les plus pollués

B1-3 Améliorer la réduction et la valorisation des déchets au sein du territoire

- Efforts sur la **prévention** et **gestion** des déchets
- Initiatives **d'économie circulaires**, de **valorisation énergétique**

B1-4 Promouvoir une gestion durable des carrières en adéquation avec les ressources et l'environnement

- Pérenniser l'activité des carrières, limiter leur impact, anticiper la reconversion paysagère et leur requalification

Axe B

B1/ FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UN TERRITOIRE À FORTE SOBRIÉTÉ ENVIRONNEMENTALE

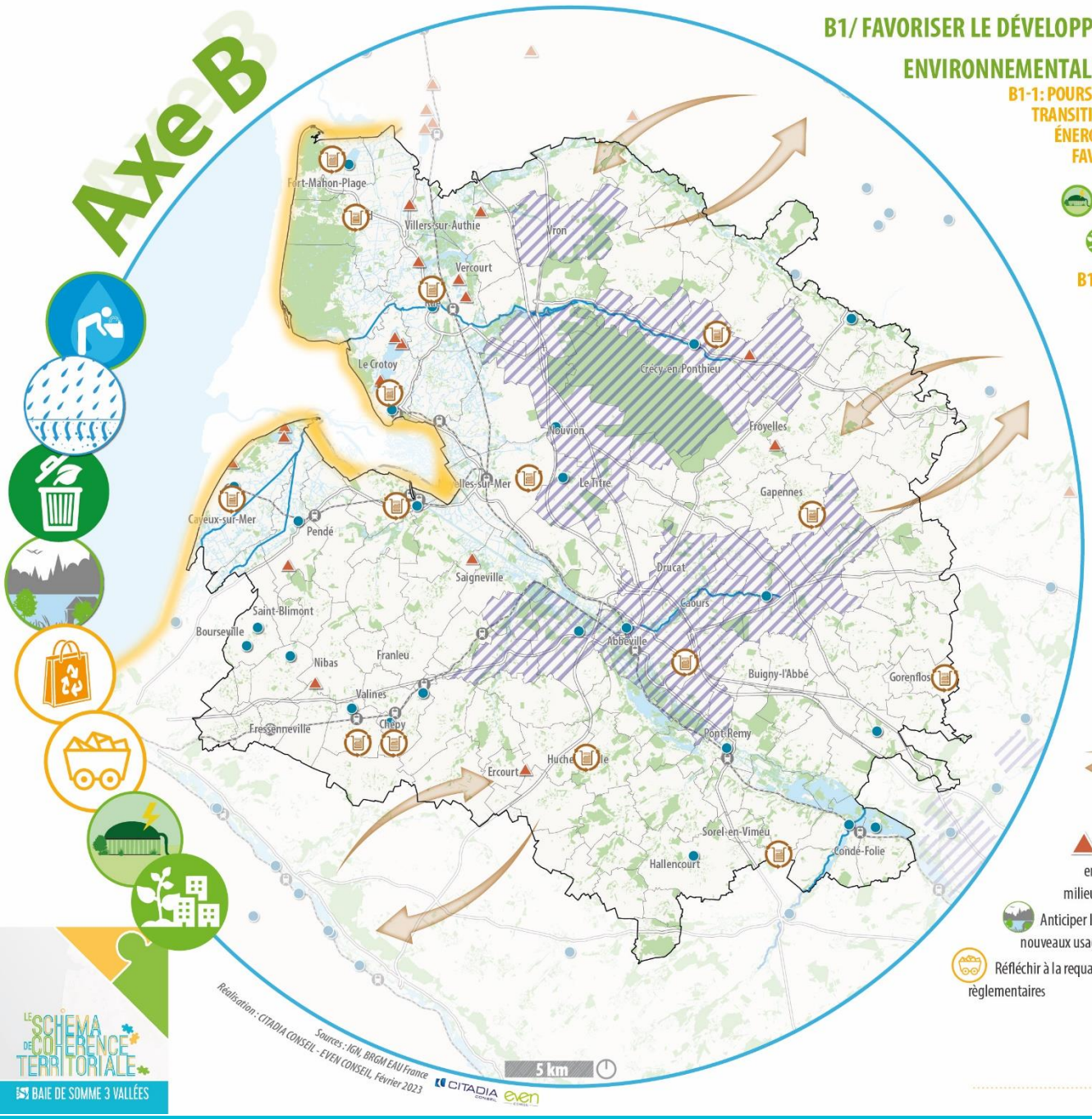

B1-1: POURSUIVRE LA DYNAMIQUE DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE EN ASSURANT UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EXEMPLAIRE POUR LES FUTURS PROJETS URBAINS ET EN FAVORISANT LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Poursuivre la valorisation et le développement des énergies renouvelables (bois-énergie, énergie solaire, géomthermie, méthanisation) dans le respect de la trame vert et bleue
- Limiter l'impact carbone et les besoins énergétiques dans le bâtiment et l'espace public en encourageant les techniques innovantes

B1-2: GARANTIR UNE GESTION DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU

- Pérenniser et poursuivre la mise en place d'aires de protection des captages
- Assurer une accessibilité égale à l'eau potable pour l'ensemble des communes et promouvoir un développement urbain en adéquation avec la ressource mobilisable
- Accompagner les collectivités dans la mise aux normes et le respect des conditions d'un assainissement collectif performant qui prenne en compte la saisonnalité
- Assurer la maîtrise des ruissellements notamment en provenance des secteurs les plus pollués et améliorer la qualité des eaux superficielles et des eaux de baignades

B1-3: AMELIORER LA REDUCTION ET LA VALORISATION DES DECHETS AU SEIN DU TERRITOIRE

- Poursuivre les efforts portés sur la prévention, la réduction et la sobriété liées à la gestion des déchets, la valorisation des déchets verts et du compostage
- Poursuivre la baisse de la production de déchets et harmoniser la performance du tri sélectif
- Améliorer la gestion des déchets en saisonnalité pour limiter les pollutions (visuelles, olfactives...) et flux de collecte liés aux flux touristiques
- Promouvoir des initiatives d'économie circulaire
- Assurer l'adéquation entre l'accueil des nouveaux habitants et les capacités de collecte et de traitement des déchets

B1-4: PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES CARRIÈRES EN ADÉQUATION AVEC LES RESSOURCES ET L'ENVIRONNEMENT

- Maintenir et permettre le développement des principales carrières, en tenant compte des enjeux de préservation de la ressource et de l'impact de l'exploitation des carrières sur les milieux
- Anticiper la reconversion des anciennes carrières par la diversification des milieux et de nouveaux usages
- Réfléchir à la requalification des anciennes carrières de craies, notamment au regard des nouvelles exigences règlementaires

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

PAS- SCoT du Pays de la Baie de Somme

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 **Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire**

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B2-1 Protéger et restaurer la trame verte, bleue et noire du territoire, le socle naturel qui constitue, au travers de la diversité de ses milieux, des habitas remarquables pour l'accueil de la biodiversité locale

- Protéger des espaces tels que le **Grand Site Baie de Somme** (30 communes) (Natura 2000)
- Préserver/renforcer le fonctionnement des **corridors écologiques**, notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue du **PNR Baie de Somme Picardie maritime**
- Identifier et protéger les **espaces tampons** entre les milieux naturels/agricoles et urbains, et les éléments paysagers (haies, bosquets, alignements d'arbres)
- Préserver et restaurer la **trame noire**

B2-2 Garantir la pérennité des ressources agricoles, sylvicoles et halieutiques

- Valorisation des **activités traditionnelles liées au littoral**
- Soutenir les initiatives liées à la **production locale** et pratiques durables

B2-4 Promouvoir l'attractivité touristique, tout en garantissant le maintien de la fonctionnalité écologique des espaces emblématiques naturels

- Développer un **tourisme vert** et un **tourisme littoral** soucieux de son environnement

Axe B

B2/ PROTEGER DURABLEMENT LE SOCLE AGRO-NATUREL DU TERRITOIRE

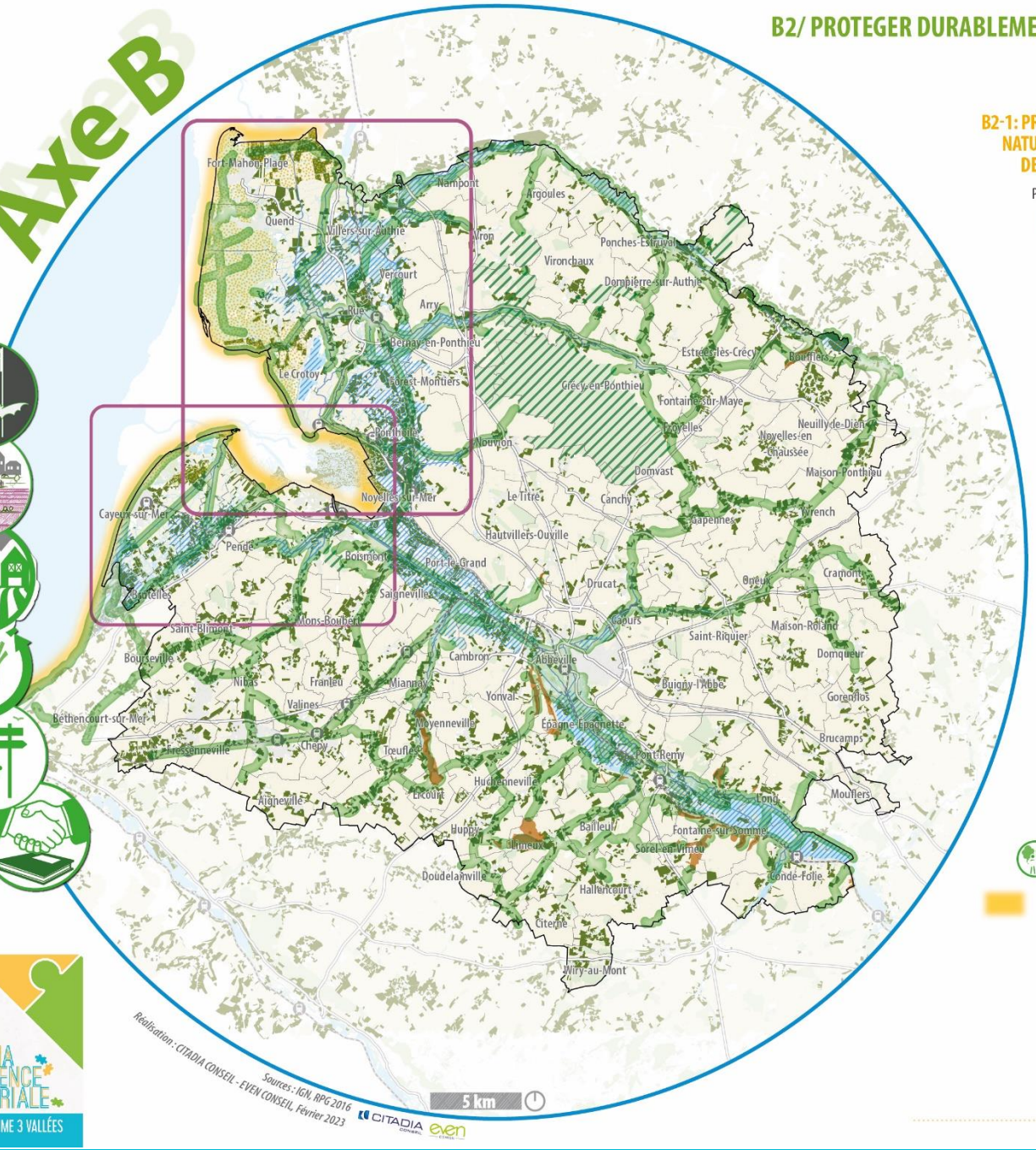

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Février 2023

Sources : IGN, RPG 2016

B2-1: PROTÉGER LA TRAME VERTE ET BLEUE DU TERRITOIRE, LE SOCLE NATUREL QUI CONSTITUE DES HABITATS REMARQUABLES POUR L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger durablement les réservoirs de biodiversité, milieux les plus remarquables :

- Milieux aquatiques et humides
- Milieux littoraux
- Milieux des larris
- Milieux forestiers et bocagers
- Préserver / renforcer le fonctionnement des corridors écologiques notamment ceux identifiés dans la Trame Verte et Bleue de la Charte du PNR
- Identifier et protéger les espaces tampons entre les milieux naturels et urbains notamment les prairies situées au niveau des villages courtils
- Protéger voire renforcer l'interpénétration de la nature dans les villes et villages, notamment dans le cadre de la réalisation de projets urbains
- Préserver et restaurer la trame noire

B2-2: GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES RESSOURCES AGRICOLES, SYLVICOLES ET HALIEUTIQUES

- Mettre en valeur les activités traditionnelles liées au littoral et l'agriculture littorale
- Préserver/renforcer les éléments caractéristiques de paysages agricoles et sylvicoles
- Soutenir les initiatives visant à valoriser les productions locales, les circuits-courts, les pratiques agricoles et sylvicoles plus durables et leur diversification
- Planifier le développement futur du territoire en limitant la consommation d'espace et les incidences négatives sur les activités agricoles

B2-3: PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITÉ TOURISTIQUE, TOUT EN GARANTISSANT LE MAINTIEN DE LA FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE DES ESPACES EMBLÉMATIQUES NATURELS

- Développer le tourisme « vert » ou « écotourisme» tourné vers la découverte de la culture, du patrimoine industriel, de la nature et de l'environnement
- Développer un tourisme littoral soucieux de son environnement

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 **Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires**

B4 Développer un territoire résilient face au changement climatique

B3-1 Protéger et mettre en valeur la qualité des grands paysages d'exception (plateaux, vallées et littoral) qui offrent des vues remarquables

- Valoriser la **richesse des entités paysagères** (paysages escarpés et d'estuaires, grands plateaux, vallées)
- Protéger le **patrimoine historiques bâtis remarquables et emblématiques** (Grand Site, sites UNESCO liés aux Beffrois, sites classés et inscrits)
- Composer avec les **grandes perspectives remarquables** et les **cônes de vue**
- Maintenir les **coupures d'urbanisation**

B3-2 Assurer la préservation des éléments des patrimoines identitaires locaux qui participent au cadre de vie de baie de somme 3 vallées

- Protéger le **petit patrimoine** participant à l'identité du territoire
- Concilier **nouveaux développements** et mise en valeur du **patrimoine bâti identitaire**
- Assurer **l'intégration paysagère** des nouvelles constructions
- Perpétuer l'organisation paysagère des **villages courtils**
- **Adapter** les rénovations et constructions résilientes aux contraintes du **risque inondation, submersion**

Axe B

B3/ ASSURER LA MISE EN VALEUR DES SITES ET DES PAYSAGES IDENTITAIRES DU TERRITOIRE

B3-1 : PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LA QUALITÉ DES GRANDS PAYSAGES D'EXCEPTION

Valoriser la richesse et la diversité des entités paysagères du territoire

- Vallée de la Somme
- Paysages du littoral
- Paysages de plateaux

Inventorier, protéger et mettre en valeur les patrimoines historiques bâtis remarquables les plus emblématiques

- Site classé
- Site inscrit
- Grand site de France Baie de Somme
- Bien inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Projet de site Patrimonial Remarquable
- En projet
- En cours de validation
- Site archéologique

Composer avec les grandes perspectives remarquables et les cônes de vue, notamment depuis les axes de découverte des paysages

Maintenir durablement les coupures d'urbanisation afin de préserver des espaces de respirations entre les zones urbanisées

Améliorer les grands paysages

B3-2 : ASSURER LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE IDENTITAIRES LOCAUX QUI PARTICIPENT À LA QUALITÉ DU CADRE DE VIE

Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti inscrit et classé

Assurer l'intégration paysagère des nouvelles constructions et des infrastructures de transports permettant de préserver la qualité des paysages

Perpétuer l'organisation paysagère des villages courtils, en particulier lors des choix des secteurs de projets futurs, en privilégiant le maintien des haies paysagères, des prairies, des tours de bourgs, pour préserver/renforcer les auréoles bocagères

Adapter les rénovations et constructions aux contraintes du risque inondation, submersion , accepter l'expérimentation de nouvelles formes urbaines

Reconquérir et valoriser les chemins ruraux

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Février 2023

Sources : IGN, Atlas des Patrimoines

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

PAS- SCoT Pays de la Baie de Somme

B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durables

B1 Favoriser le développement d'un territoire à forte sobriété environnementale

B2 Protéger durablement le socle agro-naturel du territoire

B3 Assurer la mise en valeur des sites et des paysages identitaires

B4 **Développer un territoire résilient face au changement climatique**

B4-1 Protéger les nouveaux secteurs de développement des risques littoraux

- Implantation dans les secteurs **hors risques d'inondations**
- Prise en compte des **risques d'érosion du trait de côte** et ses enjeux fonciers

B4-2 Adapter les zones de constructibilité et les constructions aux spécificités locales liées aux risques naturels inondations (débordement, nappes, ruissellement) et mouvements de terrains

- Tenir compte de PPRi de l'AZI de la Vallée de l'Authie et du TRI d'Abbeville
- Intégrer les **risques de mouvements de terrain**
- Privilégier une urbanisation visant à **limiter l'imperméabilisation des sols**

B4-3 Limiter la vulnérabilité face aux autres risques et nuisances impactant le territoire

- Requalification des **sites et sols pollués** industriels, agricoles et artisanaux
- Tenir compte des **risques, nuisances, pollution, qualité de l'air** dans le développement de l'urbanisation nouvelle

Axe B

B4/ DÉVELOPPER UN TERRITOIRE RÉSILIENT FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

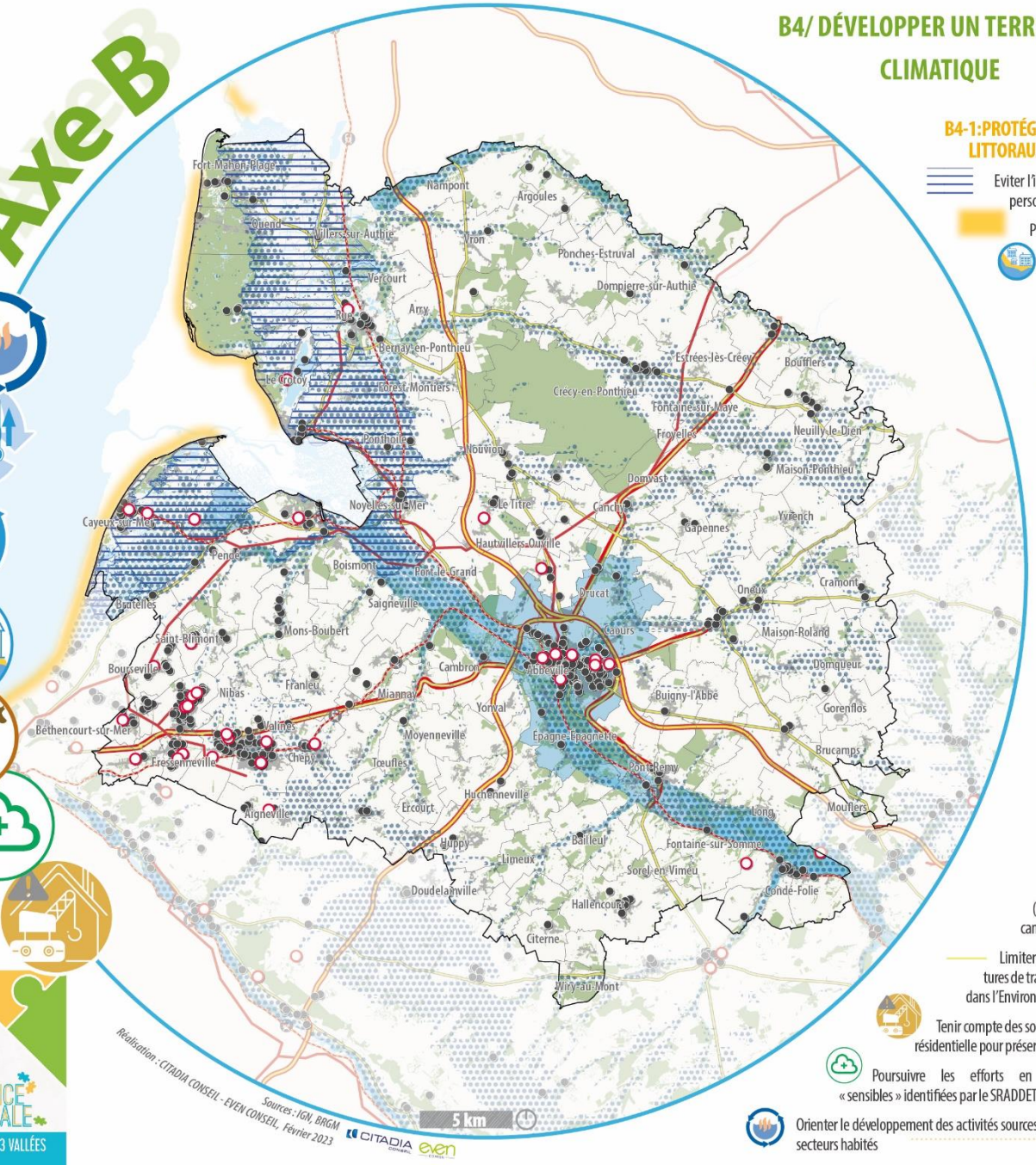

Réalisation : CITADIA CONSEIL - EVEN CONSEIL, Février 2023

Sources : IGN, BRGM

B4-1:PROTÉGER LES NOUVEAUX SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT DES RISQUES LITTORAUX

Eviter l'implantation de l'urbanisation dans les secteurs à risques d'inondations afin de protéger les personnes et les biens de l'aléa de submersion marine

Prendre en compte le risque d'érosion du trait de côte dans les stratégies de développement

Favoriser une dynamique et des aménagements solidaires en adéquation avec la vulnérabilité du littoral et retro-littoral

B4-2: ADAPTER LES ZONES DE CONSTRUCTIBILITE ET LES CONSTRUCTIONS AUX SPECIFICITES LOCALES LIEES AUX RISQUES NATURELS INONDATIONS ET MOUVEMENTS DE TERRAINS

Tenir compte des autres risques inondations (PPRi, TRI d'Abbeville, AZI)

Prendre en considération la présence du phénomène de remontées de nappes phréatiques notamment le long des principales vallées dans les choix de développement urbain

Intégrer les risques de mouvements de terrain de différentes natures dans les stratégies de développement, tout en anticipant les phénomènes d'accentuation liés au changement climatique

Privilégier une urbanisation visant à limiter l'imperméabilisation des sols et promouvoir les techniques de gestion alternative des eaux pluviales et de régulation des débits des infrastructures

Assurer la préservation des milieux et éléments naturels participant à la régulation du risque inondation, à la résilience du territoire face à ce risque et limitant les phénomènes d'îlots de chaleur

Maintenir les activités (élevage par exemple) qui permettent de lutter contre certains risques

B4-3: LIMITER LA VULNÉRABILITÉ FACE AUX AUTRES RISQUES ET NUISANCES IMPACTANT LE TERRITOIRE

Inciter à la requalification des sites et sols pollués ou potentiellement pollués et privilégier des techniques douces de résorption de la pollution des sols pour de nouveaux secteurs de projets

BASIAS ● BASOL ○

Maîtriser l'exposition de la population aux risques liés au transport de matières dangereuses (TMD) dans les projets de développement urbain le long des axes routiers/ferroviaires et des canalisations présents sur le territoire

Axes routiers *Canalisations* *Axes ferroviaires*

Limiter la vulnérabilité de la population face aux nuisances sonores résultant de la présence d'infrastructures de transports routières ou ferroviaires en appliquant la réglementation des Plans de Protection du Bruit dans l'Environnement (PPBE de l'Etat, PPBE du département de la Somme)

Tenir compte des sources de nuisances et risques dans le choix de développement des nouveaux quartiers à vocation résidentielle pour préserver le cadre de vie

Poursuivre les efforts en matière d'amélioration de la qualité de l'air notamment sur les zones « sensibles » identifiées par le SRADDET

Orienter le développement des activités sources de risques, de nuisances et de pollutions vers les zones dédiées et assurer les transitions vers les secteurs habités

PAS - SCoT Pays de la Baie de Somme

LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE
BAIE DE SOMME 3 VALLÉES

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 Concilier développement économique et sobriété foncière

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 **Un territoire économique dynamique et d'avenir**

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C1-1 Contribuer au développement des activités économiques existantes

- **Abbeville** en tant que « **pôle d'envergure régionale** »
- Favoriser la diffusion de **l'économie maritime** du littoral vers le rétro-littoral
- Augmenter la part du ferroviaire dans le **transport de marchandises**
- Miser sur les **secteurs pilotes** que sont le Vimeu Industriel (extension de la ZAVI), l'Abbevillois (extension de la Zone de la Baie de Somme) et la ZAC des Hauts Plateaux dans le Ponthieu-Marquenterre

C1-2 Faciliter les synergies propices à l'innovation

- Soutenant les **filières économiques fortes et les pôles existants**, en favorisant la répartition de l'emploi
- Une **offre de formation** notamment post-bac cohérente avec les besoins des entreprises locales
- S'appuyer sur le **numérique** pour la formation, la recherche et l'économie circulaire

C1-3 Un territoire économique d'avenir tendant vers la haute performance environnementale

- Valoriser les **zones d'activités économiques actuelles**, en misant sur la qualité architecturale, paysagère et environnementale des aménagements
- Faciliter **l'émergence d'écosystèmes locaux et le développement de secteurs économiques innovants** autour des économies circulaires et en lien avec les richesses locales (pêche, agriculture, artisanat...)

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C2-1 Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT en complétant les dimensions balnéaires et sites patrimoniaux exceptionnels

Compléter l'offre touristique avec les vocations suivantes :

- Le **tourisme d'affaire**
- Le **patrimoine d'art et d'histoire** et la mise en valeur des sites historiques de l'histoire européenne (Crécy, Guerres mondiales…) ;
- Le **tourisme sportif et loisirs de nature** avec l'atout des plages de la Picardie maritime et des grands espaces naturels (forêt de Crécy...) ;
- Le **tourisme industriel et les savoir-faire** comme éléments de vitrine du territoire
- Le **tourisme rural et l'agritourisme** de caractère (services d'itinérances autour de boucles d'excursion)
- Le **tourisme « fluvestre »** des vallées navigables de l'Authie et de Somme en concertation avec le projet porté par le département (Vallée de Somme, une vallée idéale).

C2-2 Développer des offres touristiques pour attirer les courts/moyens séjours

- **Des hébergements marchands, de qualité** en matière d'intégration paysagère
- La réalisation **d'unités touristiques nouvelles intégrées et adaptées au tourisme d'itinérance** (cyclotourisme, randonnée pédestre et équestre)

C2-3 Favoriser les mobilités douces en rapport avec les destinations touristiques présentes sur le territoire

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C3-1 Promouvoir l'identité agricole et maritime de Baie de Somme 3 Vallées

- Cibler l'émergence d'une **marque agricole territoriale** capable de renforcer le lien producteur-consommateur
- Conforter et valoriser les **filières agricoles existantes** qui font la renommée du territoire (lait, lin cultivé, élevage, betterave...) **filière locales** (pêche et aquaculture) et **du terroirs (**agneaux de prés salés, pêche artisanale côtière, moules de la Baie de Somme, pêche à pied, végétaux marins comestibles, …)
- Soutenir un **Projet Alimentaire Territorial** (PAT), entrée de projet de territoire à partir de l'alimentation de ses populations, de ses attentes en matière de productions locales (circuits courts, vente à la ferme)

C3-2 Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime

C3-3 Accompagner la mise en place d'actions foncières localisées pour la préservation des identités bocagères et conforter la gestion des terrains agricoles

- S'engager pour la réinstallation de nouveaux exploitants

C3-4 Soutenir la transmission des connaissances et des savoir-faire agricoles

C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire

C1 Un territoire économique dynamique et d'avenir

C2 Le développement raisonné des activités touristiques

C3 Pérenniser et conforter le tissu agricole et maritime

C4 La régénération des espaces mutables ou sous-optimisés

C4-1 Régénérer les espaces économiques mutables

- Revaloriser les **espaces mutables ou sous-optimisés** (entrées de ville, friches d'activités, franges urbaines…)
- Poursuivre les efforts engagés par le territoire en continuité des actions menées par le Grand Site et la Charte du PNR, en faveur de la **qualité des entrées de villes**
- Améliorer les **qualités paysagère et environnementale** des **zones d'activités existantes et à venir**
- Assurer la **renaturation ou la requalification des friches d'activités** situées au sein de l'Abbevillois et du Vimeu Industriel (Abbeville, Béthencourt-sur-Mer, Feuquières-en-Vimeu, Fressenneville, Friville-Escarbotin, Longpré-les-Corps-Saints…)

C3-2 Réduire la consommation d'espace à vocation d'activité

- **Régénérer du foncier dans les parcs d'activités actuels :**
  Par la requalification des quelques friches industrielles actuelles,
  Par des opérations de densification positive sur les sites d'activités existants.
- **Développer une offre tertiaire de ville moyenne au cœur de l'Agglomération d'Abbeville**, avec la démarche Action Cœur de Ville
- Permettre la **mise en œuvre des projets porteurs suivants**, tout en limitant au maximum les impacts liés à l'artificialisation:
  L'extension de la zone d'activités du Vimeu Industriel,
  L'extension du Parc industriel de la Baie de Somme,
  La phase 2 du projet logistique de la ZAC des Hauts Plateaux.

Axe C

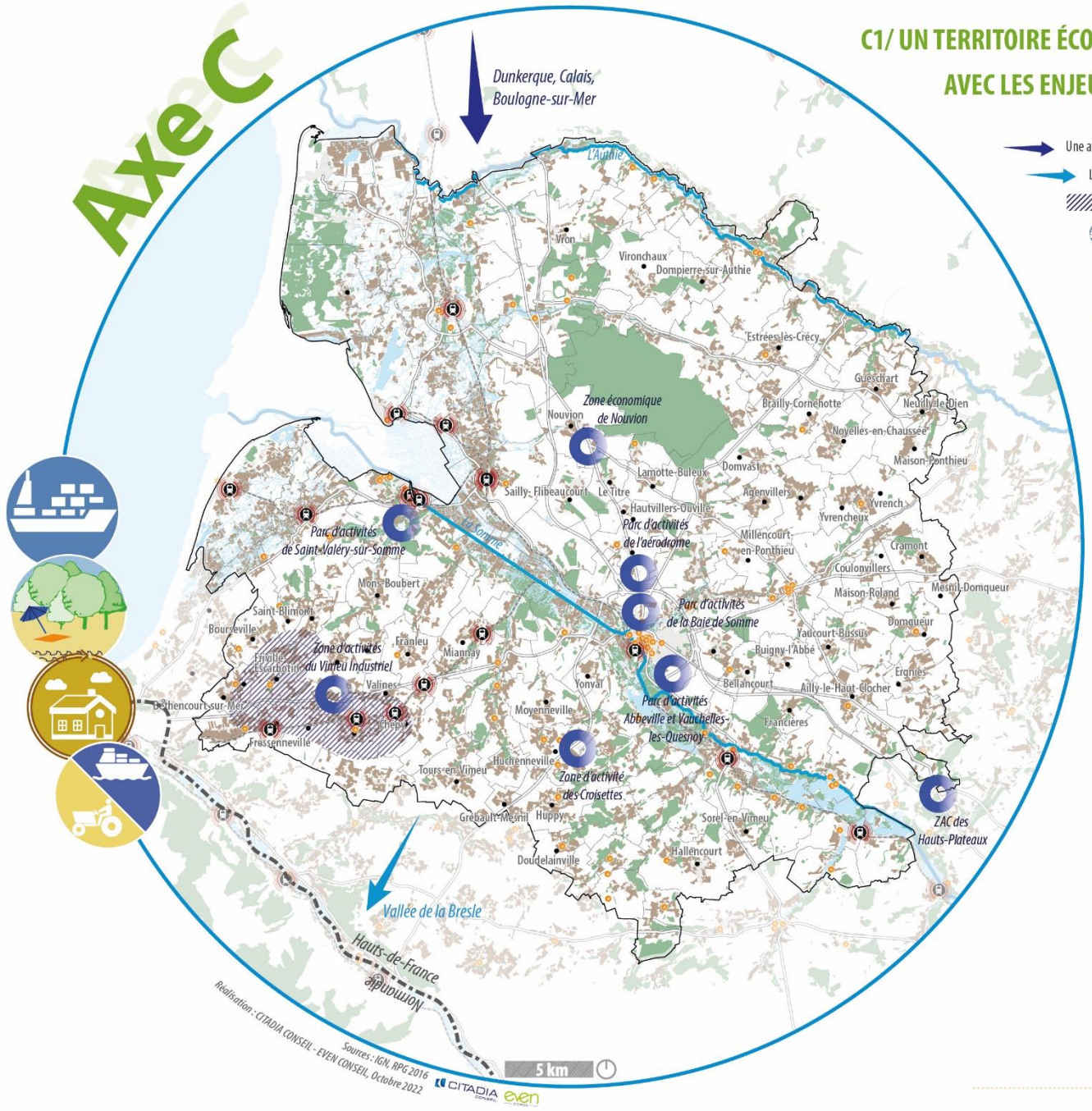

C1/ UN TERRITOIRE ÉCONOMIQUE DYNAMIQUE ET D'AVENIR À CONCILIER AVEC LES ENJEUX DE SOBRIÉTÉ FONCIÈRE

- Une attractivité liée aux ports du Nord à privilégier
- L'influence de dynamiques inter-régionales
- Un territoire qui s'engage dans le soutien de ses pôles d'excellence
- Favoriser la diffusion de l'économie maritime du littoral vers les Avant-Pays
- Contribuer au développement des activités économiques

C2/LE DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES

Mettre en tourisme tout le territoire du SCoT, et notamment:

- *Le patrimoine d'art et d'histoire et la mise en valeur des sites historiques de l'histoire européenne*
- *Le tourisme sportif et loisirs de nature avec l'atout des plages de la Picardie maritime et des grands espaces naturels*
- *Le tourisme «fluvestre» des vallées navigables de l'Authie et de la Somme*
- Favoriser le développement du tourisme dans l'Avant-Pays qui doit s'accompagner par une réorientation de l'hébergement touristique
- Favoriser les mobilités douces en aménageant des plateformes multimodales

C3/PÉRENNISER ET CONFORTER LE TISSU AGRICOLE ET MARITIME

- Promouvoir l'identité agricole et maritime

Faire des grands ensembles agricoles des éléments majeurs du maintien et de la redynamisation des filières agricoles de la Picardie maritime, notamment:

- *en souvegardant les prés et les espaces cultivés présents sur l'ensemble du territoire*
- *en concevant des projets d'aménagement qui intègrent un traitement paysagé permettant de préserver les villages-courtils*

Merci de votre attention